



2 DÉCEMBRE 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 2 décembre 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS

PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2002-12-504 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2002

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2002-12-505 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 NOVEMBRE 2002

2 DÉCEMBRE 2002

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2002-12-506 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2002
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2002
- N. M. 3.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉTAT COMPARATIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2002

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2002-12-507 4.1 ADOPTION DU CODE D'HONNEUR
- 2002-12-508 4.2 COMITÉS DU CONSEIL
- 2002-12-509 4.3 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL À TITRE DE PRÉSIDENT DU COMITÉ CULTUREL
- N. M. 4.4 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
- N. M. 4.5 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE DION

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2003
- 2002-12-510 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 866-2002, INTITULÉ : « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2003 »
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2003

6. RÈGLEMENTS

- 2002-12-511 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES

2 DÉCEMBRE 2002

RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 » (CARRÉ DES PINS)

2002-12-512 6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 865-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117, 326-118 ET UNE PARTIE DU LOT 326-116 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME » (SERTEUR DE LA RUE MISSISQUOI)

2002-12-513 6.3 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 857-1-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE NUMÉRO 7 DU RÈGLEMENT 857-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME »

7. AFFAIRES COURANTES

2002-12-514 7.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT, PAR BILLETS, DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 429 500 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 519, 546, 569, 574, 695-91, 697-91, 719-92, 723-92 ET 864-2002

2002-12-515 7.2 MODALITÉS D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 429 500 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 519, 546, 569, 574, 695-91, 697-91, 719-92, 723-92 ET 864-2002,

2002-12-516 7.3 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS – EXERCICE FINANCIER 2002

2002-12-517 7.4 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2002

2002-12-518 7.5 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2002

2002-12-519 7.6 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE BUDGET – EXERCICE FINANCIER 2002

2002-12-520 7.7 DÉPENSES DE RÉPARATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FONCIÈRE

2002-12-521 7.8 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

2002-12-522 7.9 REFINANCEMENT D'OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-523	7.10	DÉSISTEMENT DE L'AVIS D'OPPOSITION CONTRE LE MINISTÈRE DU REVENU – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE
2002-12-524	7.11	MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-11-487 CONCERNANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION APPARTENANT À LA VILLE DE COWANSVILLE AFIN DE TENIR COMPTE DE L'EXONÉRATION DES TAXES (TPS ET TVQ)
2002-12-525	7.12	PARTICIPATION AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE
2002-12-526	7.13	MANDAT DONNÉ RELATIVEMENT AUX CONTESTATIONS D'ÉVALUATION
2002-12-527	7.14	MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT FAITE PAR LES ENTREPRISES INTERNATIONALES LANDES INC
2002-12-528	7.15	MANDAT DONNÉ À MADAME SYLVIE CINQ-MARS, NOTAIRE, AFIN D'EFFECTUER LES RADIATIONS NÉCESSAIRES RELATIVEMENT AUX LOTS 513-101 ET 513-70-2 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM (SECTEUR DU MONT GALE)
2002-12-529	7.16	AMENDEMENTS APPORTÉS À LA CONVENTION DE BAIL INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT.
2002-12-530	7.17	RADIATION D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE PAR LA VILLE DE BROMONT CONTRE BERTRAND BOUCHARD SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
2002-12-531	7.18	VENTE DÉFINITIVE DES LOTS 839, 840, 841 ET 842 DU CADASTRE DE BROMONT SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
N. M.	7.19	NON UTILISÉ
2002-12-532	7.20	AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN ACTE DE CONSENTEMENT À UN BORNAGE CONVENTIONNEL
2002-12-533	7.21	DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ, PROJET HIBERNA
2002-12-534	7.22	ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU <i>VOICI BROMONT</i> , EXERCICE FINANCIER 2003
2002-12-535	7.23	VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À « LES ENTREPRISES INTERNATIONALES LANDES INC. » DES LOTS 268 ET 269 DU CADASTRE DE BROMONT
2002-12-536	7.24	JEUNES ENTREPRENEURS : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-537	7.25	ACQUISITION D'UN SERVITUDE CONTRE UNE PARTIE DES LOTS 684 ET 685 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM
2002-12-538	7.26	ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSE DES EAUX POTABLES ET DES EAUX USÉES, ANNÉES 2003-2004-2005
2002-12-539	7.27	ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSE DES EAUX USÉES INDUSTRIEL, ANNÉES 2003-2004-2005
2002-12-540	7.28	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOUNTURE DE CHAUX HYDRATÉE, ANNÉES 2003-2004-2005
2002-12-541	7.29	MANDAT POUR RÉALISER LE PLAN DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC
2002-12-542	7.30	MANDAT POUR LA RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX D'ÉGOUTS SANITAIRES
2002-12-543	7.31	OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN, RUE DU PACIFIQUE
2002-12-544	7.32	OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE DE COMMMANDITE
N. M.	7.33	VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR CLAUDE LAHOUD ET À MADAME LYNE GUERTIN D'UNE PARTIE DU LOT 332-19 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
N. M.	7.34	VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME MONIQUE TROTTIER D'UNE PARTIE DU LOT 332-20 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
N. M.	7.35	VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME Michèle SÉVIGNY D'UNE PARTIE DU LOT 333-30 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
N. M.	7.36	VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR DANIEL BRIEN DES LOTS 331-54 ET 332-16 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
	8.	AFFAIRES DU PERSONNEL
2002-12-544	8.1	STAGE DE MONSIEUR ADAM BOILEAU AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE
2002-12-545	8.2	PERMANENCE DE KARINE MANDRÉA PELLETIER AU SERVICE DES LOISIRS
2002-12-546	8.3	EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2 DÉCEMBRE 2002

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LE 31 OCTOBRE ET LE 15 NOVEMBRE 2002
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 229-2002 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT UNE DEMANDE D'ÉTUDE DE REGROUPEMENT
- N. M. 9.3 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD RELATIVE À UNE DEMANDE D'ÉTUDE DE REGROUPEMENT
- N. M. 9.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARCEL BLANCHET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE RELATIVEMENT AU VOTE PAR LA POSTE
- N. M. 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR RENÉ ROCHON, FUTUR RÉSIDANT DE BROMONT, RELATIVE AU SITE INTERNET DE LA VILLE DE BROMONT

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2002-12-547 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-503

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 6.1 aurait dû se lire de la façon suivante :

6.1 ADOPTION, AVEC MODIFICATIONS, DU
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
700-71-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU
ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO
700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES
RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS
DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES
BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA
APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 »
(CARRÉ DES PINS)

- le sujet numéro 62 aurait dû se lire de la façon suivante :

6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 865-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT
ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET
FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES
LOTS 326-117, 326-118 ET UNE PARTIE DU LOT
326-116 DU CADASTRE DU CANTON DE
BROME » (SECTEUR DE LA RUE DE
CHARLEVOIX)

- le sujet numéro 7.31 aurait dû se lire de la façon suivante :

7.31 OPTION D'ACHAT D'UN TERRAIN, RUE DU
PACIFIQUE

- les sujets numéros 7.31, 7.33, 7.34, 7.35, et 7.36 ont été reportés à une
séance subséquente.

ADOPTÉ

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-504

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 11 NOVEMBRE 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 novembre 2002.

ADOPTÉ

2002-12-506

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
NOVEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2002 au montant de **QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (474 887,72 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE NOVEMBRE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de novembre 2002. Le montant des permis émis se chiffre

2 DÉCEMBRE 2002

à DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (2 194 775 \$).

N. M.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉTAT COMPARATIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2002

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses et de l'état comparatif au 1^{er} décembre 2002.

2002-12-507

ADOPTION DU CODE D'HONNEUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le code d'honneur des membres du Conseil.

ADOPTÉ

2002-12-508

COMITÉS DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comités de Conseil suivants soient constitués :

2 DÉCEMBRE 2002

NOM DU COMITÉ	MEMBRE DU CONSEIL
Ressources humaines et administration	JEAN-MARC MALTAIS
Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska	SERGE DION
Régie aéroportuaire régionale de Cantons de l'Est	PAUL M. ROLLAND SERGE DION
Office municipal d'habitation	JEAN-MARC MALTAIS
Comité consultatif d'urbanisme	PATRICK CHARBONNEAU JEAN-MARC MALTAIS
Comité environnemental Lac Bromont et agriculture	PATRICK CHARBONNEAU RÉAL BRUNELLE
Sécurité publique	JEAN-MARC MALTAIS
Travaux publics	DONALD DEMERS SERGE DION
Loisirs	PAUL M. ROLLAND RÉAL BRUNELLE
Culture	PAUL M. ROLLAND
Politique familiale	RÉAL BRUNELLE
Événements	DONALD DEMERS JEAN-MARC MALTAIS
Finances	PATRICK CHARBONNEAU
Communications	DONALD DEMERS
Société de développement économique de Bromont	PATRICK CHARBONNEAU PAUL M. ROLLAND
Association pour la promotion résidentielle de Bromont	JEAN-MARC MALTAIS
Accueil des nouveaux résidents	DONALD DEMERS
Tourisme Bromont	DONALD DEMERS
Gens d'affaires de Bromont	SERGE DION
Développement industriel et PME	PATRICK CHARBONNEAU RÉAL BRUNELLE
Société plein air Bromont sur le lac	PAUL M. ROLLAND
Noyaux villageois Adamsville et Shefford	PAUL M. ROLLAND, SERGE DION

ADOPTÉ

2002-12-5.9

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL À TITRE
DE PRÉSIDENT DU COMITÉ CULTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 DÉCEMBRE 2002

QUE Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND soit nommé président du Comité culturel.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE**

Monsieur le conseiller RÉAL BRUNELLE a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE
MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE DION**

Monsieur le conseiller SERGE DION a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE
TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2003**

Monsieur le conseiller JEAN-MARC MALTAIS donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement de tarification, exercice financier 2003.

2002-12-510

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 866-2002, INTITULÉ : « RÈGLEMENT DE TARIFICATION,
EXERCICE FINANCIER 2003 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

2 DÉCEMBRE 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 866-2002 intitulé « Règlement de tarification, exercice financier 2003 » lors de son adoption.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2003**

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente pour adoption, un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2003.

2002-12-511

**ADOPTION, AVEC MODIFICATIONS, DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES
NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES
TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA
ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA
APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 » (CARRÉ DES PINS)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit second projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-9-427 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 2 décembre 2002 à 19 heures 30 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 DÉCEMBRE 2002

D'adopter, tel que rédigé, mais avec modifications le second projet de règlement numéro 700-71-2002 intitulé : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 » (CARRÉ DES PINS).

ADOPTÉ

2002-12-512

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 865-2002
INTITULÉ : « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE
ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117, 326-
118 ET UNE PARTIE DU LOT 326-116 DU CADASTRE DU CANTON
DE BROME » (SECTEUR DE LA RUE DE CHARLEVOIX)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 865-2002 intitulé : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 » (CARRÉ DES PINS)

ADOPTÉ

2002-12-513

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 857-1-2002
INTITULÉ « RÈGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE NUMÉRO 7 DU**

2 DÉCEMBRE 2002

**RÈGLEMENT 857-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 857-1-2002 intitulé
« RÈGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE NUMÉRO 7 DU RÈGLEMENT
857-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ».

ADOPTÉ

2002-12-514

**ACCEPTATION DE L'OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT,
PAR BILLETS, DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-NEUF
MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 429 500 \$) EN VERTU DES
RÈGLEMENTS NUMÉROS 519, 546, 569, 574, 695-91, 697-91, 719-92,
723-92 ET 864-2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque nationale pour son emprunt de **UN MILLION QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 429 500 \$)**, par billets, en vertu des règlements numéros 519, 546, 569, 574, 695-91, 697-91, 719-92, 723-92 et 864-2002, au prix de 98,19900 échéant en série 5 ans comme suit:

140 300 \$	3,1 %	16 décembre 2003
147 400 \$	3,25 %	16 décembre 2004
154 600 \$	3,8 %	16 décembre 2005
162 300 \$	4,1 %	16 décembre 2006
824 900 \$	4,5 %	16 décembre 2007

Coût réel : 4,79775

QUE les billets, capital et intérêt, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-515

MODALITÉS D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 429 500 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 519, 546, 569, 574, 695-91, 697-91, 719-92, 723-92 ET 864-2002,

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se propose d'emprunter par billets un montant total de **UN MILLION QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 429 500 \$)** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENTS NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
519	119 400 \$
546	117 200 \$
569	135 200 \$
574	103 100 \$
695-91	195 400 \$
697-91	23 400 \$
719-92	167 200 \$
723-92	131 100 \$
864-2002	437 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

QUE les billets seront signés par la mairesse et la trésorière.

QUE les billets seront datés du 16 décembre 2002.

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi annuellement.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	140 300 \$
2.	147 400 \$
3.	154 600 \$
4.	162 300 \$
5.	170 600 \$
Après 5 ans	654 300 \$ à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

2 DÉCEMBRE 2002

- cinq (5), à compter du 16 décembre 2002, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 695–91, 697–91, 719–92, 723–92 et 864–2002, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

2002–12–516

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS – EXERCICE FINANCIER 2002

ATTENDU les résolutions numéros 2002–05–194, 2002–07–328, 2002–09–402, 2002–01–010 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ;

Description	\$
Parc Brousseau	(2 500,00 \$)
Parc Horizon	(708,96 \$)
Centre d'information	(5 000,00 \$)
Basket-ball extérieur	(556,68 \$)
Total;	(8 765,64 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats financés à même le fonds des parcs pour la somme de **HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS ET SOIXANTE QUATRE CENTS (8 765,64 \$)**.

ADOPTÉ

2002–12–517

ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2002

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés :

Service	Description	\$
Gestion du territoire	Parc des Patriotes	(1 071,32 \$)
	TOTAL	(1 071,32 \$)

2 DÉCEMBRE 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la somme de **MILLE SOIXANTE ONZE DOLLARS ET TRENTE DEUX CENTS (1 071,32 \$)** à même le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations.

ADOPTÉ

2002-12-518

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2002

ATTENDU la résolution 2002-01-009 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés :

SERVICE	DESCRIPTION	MODIFICATION
Trésorerie	Rôle d'évaluation - WEB	(4 873,88 \$)
Gestion territoire	Centre d'information économique	(3 845,63 \$)
	Lien Villageoise	(3 987,36 \$)
	TOTAL :	(12 706,87 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **DOUZE MILLE SEPT CENT SIX DOLLARS ET VINGT-QUATRE-SEPT CENTS (12 706,87 \$)**.

ADOPTÉ

2002-12-519

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LE BUDGET – EXERCICE FINANCIER 2002

ATTENDU le mode de financement de certaines immobilisations prévu lors du budget 2002 ;

2 DÉCEMBRE 2002

ATTENDU QUE les immobilisations ci-dessous seront financées à même le budget 2002 :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Gestion du territoire	Réfection trottoirs	7 460,89 \$
	Honoraires professionnels - Champlain	30 000,00 \$
	Boîte de camion	9 298,36 \$
	Géomatique - données	5 000,00 \$
	Récepteur GPS	9 548,17 \$
	Épandeur	12 468,13 \$
	Équipement informatique	2 509,00 \$
	Pompe	1 058,42 \$
	Signalisation directionnelle	202,85 \$
	Ceinture de randonnée	26 615,12 \$
	Terrain	43 290,00 \$
Loisirs	Skate park	2 400,00 \$
Sécurité publique	Déménagement kiosque	3 355,09 \$
	VTT	23 652,15 \$
	Réservoir camion pompe	7 061,20 \$
	Équipements informatiques	3 956,91 \$
Trésorerie	Équipements informatiques	11 283,19 \$
	Timbreuses	6 594,90 \$
	Terrain vente pour taxes	36 713,90 \$
	TOTAL :	242 468,28 \$

ATTENDU QUE les immobilisations ci-dessous seront financées à même la tarification de l'eau :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Gestion du territoire	Conformité règlement d'eau potable	18 646,52 \$
	Pompe	9 600,00 \$
	TOTAL :	28 246,52 \$
	GRAND TOTAL :	270 714,80 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Danielle Rioux, à financer ces immobilisations à même le budget pour la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT CENTS (270 714,80 \$)**.

ADOPTÉ

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-520

**DÉPENSES DE RÉPARATIONS FINANÇÉES À MÊME LA RÉSERVE
FONCIÈRE**

ATTENDU QUE les dépenses réalisées par le Groupe MEGA Service Inc. pour remplacer les boulons et les noix de la colonne de la pompe et l'ajout de joint flexible et support à la pompe ont coûté 4 885,11 \$;

ATTENDU QUE les travaux de remise à neuf de la pompe P-13 réalisés par le Groupe MEGA Service Inc. ont coûté 7 904,99 \$;

ATTENDU le règlement 825-1-2002 ;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les coûts des réparations pour remplacer les boulons et les noix de la colonne de la pompe et l'ajout de joint flexible et support à la pompe ainsi que les travaux de remise à neuf de la pompe P-13 soient prélevés à même la réserve financière pour la somme de **DOUZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (12 790 \$)**.

ADOPTÉ

2002-12-521

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 11 septembre au 27 novembre 2002.

D'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-522

**REFINANCEMENT D'OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE le 11 février 2003, l'obligation (série SS) de la Société québécoise d'assainissement des eaux viendra à échéance et que le solde non amorti de cette obligation pour la Ville de Bromont est de 20 929,11 \$;

ATTENDU QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux offre à la Ville de Bromont l'opportunité d'acquitter en tout ou en partie, le solde non amorti de 20 929,11 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal refuse le paiement anticipé de l'obligation et demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux de procéder au refinancement de l'obligation, tel que prévu.

ADOPTÉ

2002-12-523

**DÉSISTEMENT DE L'AVIS D'OPPOSITION CONTRE LE MINISTÈRE
DU REVENU – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE
VENTE**

ATTENDU QU'en 1997, la Ville de Bromont avait fait un avis d'opposition et une requête de droits au Ministre du revenu concernant une demande de remboursement de la taxe de vente (TVQ) au montant de 17 772,49 \$ pour la taxe payée par erreur sur des fournitures non taxables soit la fourniture du service de base d'enlèvement des ordures;

ATTENDU QUE le ministère du revenu du Québec fût débouté en cour par un jugement de la Cour d'appel du Québec, Ville de Charlesbourg et St-Émile;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 15 octobre 2002, une loi spéciale (projet de loi no 78), avec effet rétroactif, afin de contrer la réclamation de la Ville de Bromont de même que toutes les autres municipalités au Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le désistement de ladite cause, sans frais.

ADOPTÉ

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-524

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-11-487
CONCERNANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION
APPARTENANT À LA VILLE DE COWANSVILLE AFIN DE TENIR
COMPTE DE L'EXONÉRATION DES TAXES (TPS ET TVQ)**

ATTENDU la résolution 2002-11-487 intitulé « ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION APPARTENANT À LA VILLE DE COWANSVILLE »;

ATTENDU l'opinion de la firme Alaire Roberge Legendre concernant l'exonération des taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retrancher de la résolution 2002-11487 le paragraphe suivant: D'autoriser la trésorière à verser le montant des taxes (tps et tvq) pour la somme de QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (4 630,59 \$).

D'ajouter à l'entente entre la Ville de Bromont et la Ville de Cowansville : qu'il y a exonération de taxes (tps et tvq).

ADOPTÉ

2002-12-525

**PARTICIPATION AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE
OPTIQUE**

ATTENDU QUE la firme Xit Telecom a réalisé une étude d'ingénierie préliminaire afin d'évaluer les coûts pour la mise en place d'un réseau régional de fibres optiques à l'échelle du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la Ville de Bromont manifeste son intérêt à créer simultanément un réseau local reliant son hôtel de ville à certains autres bâtiments municipaux du territoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est admissible au Programme d'aide gouvernementale Villages branchés qui permet de défrayer jusqu'à concurrence de 66 2/3 % des coûts d'un tel projet ;

2 DÉCEMBRE 2002

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont signifie son intention de déployer, en collaboration avec la MRC de La Haute-Yamaska et en partenariat avec le milieu scolaire, un réseau de fibres optiques local reliant les bâtiments municipaux suivants à son hôtel de Ville sis au 88 boulevard de Bromont, à savoir :

- le poste de police, 90, boulevard de Bromont ;
- la caserne incendie, 194, rue d'Adamsville ;
- le centre d'accès communautaire, 59, chemin de Gaspé ;
- le garage municipal, 20, rue du Pacifique Est ;
- l'aréna, 20, rue John-Savage ;
- la caserne incendie, 15, rue du Ciel ;
- le centre d'information économique, 15, boulevard de Bromont ;
- l'usine de filtration, 1400, route Pierre-Laporte ;
- le centre communautaire, 40, chemin Compton.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à ce que :

1^o les coûts d'installation de ladite fibre n'excèdent pas les coûts énoncés dans l'étude d'ingénierie préliminaire réalisée par Xit Telecom en date de septembre 2002 pour le compte de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska ;

2^o le projet reçoive une aide financière dans le cadre du Programme Villages branchés correspondant à 66 2/3 % des coûts dudit projet.

ADOPTÉ

2002-12-526

**MANDAT DONNÉ RELATIVEMENT AUX CONTESTATIONS
D'ÉVALUATION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de services professionnels en matière d'évaluation foncière, faite par M^e Paul Waylan, avocat de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats ;

ATTENDU QUE M^e Paul Waylan représente la Ville de Bromont en matière d'évaluation foncière depuis 1999 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 DÉCEMBRE 2002

QUE M^e Paul Waylan, avocat de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats, soit mandaté pour représenter, au besoin, les intérêts de la Ville de Bromont dans le domaine de l'évaluation foncière pour le rôle d'évaluation 2002-2003-2004, au taux horaire de 175,00 \$.

ADOPTÉ

2002-12-527

**MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT FAITE PAR LES
ENTREPRISES INTERNATIONALES LANDES INC**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document « Modification numéro 1 » apportée à l'offre d'achat de Les entreprises internationales Landes inc. concernant les lots numéro 268 et 269 du cadastre de Bromont ;

ATTENDU QUE ladite offre d'achat ne donnait pas assez de temps au notaire instrumentant pour effectuer les recherches requises dans ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont le document intitulé « Modifications 1 » modifiant l'offre d'achat faite par Les entreprises internationales Landes, à la demande de Monsieur Jacques E. Robert, notaire.

ADOPTÉ

2002-12-528

**MANDAT DONNÉ À MADAME SYLVIE CINQ-MARS, NOTAIRE,
AFIN D'EFFECTUER LES RADIATIONS NÉCESSAIRES
RELATIVEMENT AUX LOTS 513-101 ET 513-70-2 DU CADASTRE DU
CANTON DE FARNHAM (SECTEUR DU MONT GALE)**

ATTENDU l'offre d'achat par Madame Vicki Saint-Pierre et Monsieur Sylvain Quintal des lots numéros 513-68-1, 513-100, 513-70-1, 513-70-2 et 513-1001 du cadastre du Canton de Farnham ;

2 DÉCEMBRE 2002

ATTENDU QUE pour les lots numéros 513-101 et 513-70-2 subsistent des charges qui devront être radiées par la Ville de Bromont avant que la vente puisse se faire ;

ATTENDU QUE Madame Sylvie Cinq-Mars, notaire, a été mandatée par les acquéreurs pour rédiger l'acte de vente ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit acte de vente préparé par le notaire Cinq-Mars ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont mandate Madame Sylvie Cinq-Mars, notaire, afin de procéder aux radiations requises concernant les lots 513-101 et 513-70-2 du cadastre de Farnham.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont tout document donnant effet aux radiations des charges qui subsistent sur les lots 513-101 et 513-70-2 du cadastre du Canton de Farnham.

QUE, lorsque lesdites radiations auront été effectuées, la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte de vente par la Ville de Bromont des lots 512-68-1, 513-100, 513-70-1, 513-70-2 et 513-101 du cadastre du Canton de Farnham, à Madame Vicki Saint-Pierre et Monsieur Sylvain Quintal et ce, pour la somme de **QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (4 500 \$)**.

ADOPTÉ

2002-12-529

**AMENDEMENTS APPORTÉS À LA CONVENTION DE BAIL
INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT.**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'amendement apporté à la convention de bail intervenue entre la Ville de Bromont et la Société de développement économique de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 DÉCEMBRE 2002

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit amendement.

ADOPTÉ

2002-12-530

**RADIATION D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE PAR LA VILLE DE
BROMONT CONTRE BERTRAND BOUCHARD SUITE À UNE VENTE
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QU'une hypothèque légale a été enregistrée par la Ville de Bromont contre Monsieur Bertrand Bouchard sous le numéro d'inscription 197 446, le 7 novembre 2000, au Bureau de la publicité des droits de la Circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QUE le lot 754 du cadastre du Canton de Farnham, appartenant à Monsieur Bouchard, a été vendu pour non-paiement de taxes en novembre 2001 ;

ATTENDU QUE Monsieur Bouchard n'a pas effectué de rachat durant l'année qui a suivi la vente pour non-paiement de taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Joanne Désourdy, notaire, afin de rédiger une mainlevée relativement au lot 754 du cadastre officiel du Canton de Fanham.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de mainlevée.

ADOPTÉ

2002-12-531

**VENTE DÉFINITIVE DES LOTS 839, 840, 841 ET 842 DU CADASTRE
DE BROMONT SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE
TAXES**

2 DÉCEMBRE 2002

ATTENDU QUE, lors de la tenue de la vente pour non-paiement de taxes le 14 novembre 2001, les lots numéros 839, 840, 841 et 842, du cadastre de Bromont ont été adjugés à Gestion Serge Boucher Ltée ;

ATTENDU QUE durant l'année qui a suivi l'adjudication, Développement Bromont S.E.C. n'a pas exercé son droit de retrait et racheté lesdits lots ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'acte de vente définitif, par la Ville de Bromont à Gestion Serge Boucher ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, tel que rédigé, l'acte de vente définitif des lots numéro 839, 840, 841 et 842 du cadastre de Bromont à Gestion Serge Boucher Ltée., rédigé par M^c Jules Prévost, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2002-12-532

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN ACTE DE
CONSENTEMENT À UN BORNAGE CONVENTIONNEL**

ATTENDU QUE Monsieur Jean Bourges et Madame Muriel Pouliot sont propriétaires des lots 331-87, 331-88 et d'une partie des lots 331-19, 331-40 et 331-41, cadastre officiel du Canton de Brome, circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire d'une partie des lots 332-1 et 333-29, cadastre officiel du Canton de Brome, circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QUE ces deux propriétés sont adjacentes l'une de l'autre et qu'une conduite d'égout sanitaire longe leur limite commune ;

ATTENDU QUE, suite à des travaux d'arpentage, il est ressorti que la limite commune de ces deux propriétés est discordante.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 DÉCEMBRE 2002

QUE la Ville de Bromont, avec le consentement de Monsieur Jean Bourges et Madame Muriel Pouliot, définisse la limite de propriété commune pour lever toute ambiguïté.

D'accepter à cette fin de procéder à un procès-verbal de bornage afin d'établir ladite limite de propriété.

D'accepter, dans un premier temps, le projet d'acte de consentement à un bornage conventionnel soumis par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, qui sera suivi ultérieurement par le procès-verbal de bornage.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de consentement à un bornage conventionnel.

ADOPTÉ

2002-12-533

DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ, PROJET HIBERNA

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la déclaration de copropriété préparée par Madame Christiane Dussault, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite déclaration de copropriété.

ADOPTÉ

2002-12-534

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU VOICI
BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU QU'à la fermeture de soumission le 28 novembre 2002 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

2 DÉCEMBRE 2002

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	IMPRESSION *	FILM *	TOTAL*
Imprimerie Shefford	1 548,00 \$	420,00 \$	1 968,00 \$
Imprimerie Debesco	1 448,00 \$	428,00 \$	1 876,00 \$
Imprimerie Daigle	1 475,00 \$	230,00 \$	1 705,00 \$

* taxes applicables en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'impression de 3 000 exemplaires du Voici Bromont, incluant les films, année 2003, au plus bas soumissionnaire conforme soit Imprimerie Daigle, pour la somme de **MILLE SEPT CENT CINQ DOLLARS (1 705,00 \$)** par parution, taxes applicables en sus et ce pour quatre (4) parutions.

ADOPTÉ

2002-12-535

VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À « LES ENTREPRISES INTERNATIONALES LANDES INC. » DES LOTS 268 ET 269 DU CADASTRE DE BROMONT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente par la Ville de Bromont à Les Entreprises internationales Landes inc., des lots numéros 268 et 269 du cadastre de Bromont, préparé par Monsieur Jacques E. Robert, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-536

JEUNES ENTREPRENEURS : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Trésorière à verser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)**, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à l'organisme.

ADOPTÉ

2002-12-537

ACQUISITION D'UN SERVITUDE CONTRE UNE PARTIE DES LOTS 684 ET 685 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM

ATTENDU QUE les eaux pluviales du secteur Ouest des rues Laura et André sont acheminées vers la rivière Yamaska en empruntant un réseau de fossés ;

ATTENDU QU'un de ces fossés a été relocalisé avec le consentement du propriétaire sur sa limite de propriété ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut obtenir une servitude d'égouttement des eaux pluviales contre une partie des lots 684 et 685 du cadastre officiel du Canton de Farnham.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont acquière de Madame Jocelyne Brunelle, une servitude d'égouttement des eaux pluviales contre une partie des lots 684 et 685, cadastre officiel du Canton de Farnham, circonscription foncière de Brome.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Monsieur André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de servitude.

ADOPTÉ

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-538

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSE DES EAUX POTABLES
ET DES EAUX USÉES, ANNÉES 2003-2004-2005**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été envoyé le 21 octobre 2002 à quatre fournisseurs, soit Biolab, Groupe SM, Maxxam et Bodycote.

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 6 novembre 2002 à 10 heures les soumissions suivantes ont été reçues :

ANALYSES DES EAUX POTABLES ET USÉES					
Option	Durée du contrat	Soumissionnaires			
		Biolab	Groupe SM	Maxxam	Bodycote
1	2003	14 144,85 \$	14 881,94 \$	11 606,02 \$	17 696,25 \$
2	2003-2004	28 289,70 \$	29 763,88 \$	23 212,04 \$	35 392,50 \$
3	2003-2004-2005	43 141,80 \$	44 645,82 \$	34 818,06 \$	53 088,75 \$
		Taxes applicables incluses			

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'analyse des eaux potables et des eaux usées, pour les années 2003-2004-2005 au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Maxxam pour la somme de **TRENTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DIX-HUIT DOLLARS ET SIX CENTS (34 818.06 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2002-12-539

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSE DES EAUX USÉES
INDUSTRIELLES, ANNÉES 2003-2004-2005**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été envoyé le 21 octobre 2002 à quatre fournisseurs, soit Biolab, Groupe SM, Maxxam et Bodycote ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 6 novembre 2002 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

2 DÉCEMBRE 2002

ANALYSES DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES					
Option	Durée du contrat	Soumissionnaires			
		Biolab	Groupe SM	Maxxam	Bodycote
1	2003	6 418,40 \$	9 367,64 \$	-	-
2	2003-2004	12 836,80 \$	18 735,28 \$	-	-
3	2003-2004-2005	19 576,11 \$	28 102,92 \$	-	-
Taxes applicables incluses					

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'analyse des eaux usées industrielles pour les années 2003-2004-2005 au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Biolab pour la somme de **DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS ET ONZE CENTS (19 576.11 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2002-12-540

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHAUX
 HYDRATÉE, ANNÉES 2003-2004-2005**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été envoyés le 21 octobre 2002 à deux fournisseurs, soit Graymont inc et Produits chimiques C.C.C ltée ;

ATTENDU QUE pour les besoins du service, une quantité approximative de 36 tonnes métriques de chaux hydratée est estimée pour un an.

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 6 novembre 2002 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	FOURNITURE CHAUX HYDRATÉE					
	Prix (\$) à la tonne métrique (taxes en sus)					
	Option 1	Option 2		Option 3		
	2003	2003	2004	2003	2004	2005
Graymont inc.	243,76 \$	-	-	-	-	-
Produits chimiques CCC ltée	295,00 \$	295,00 \$	310,00 \$	295,00 \$	310,00 \$	325,00 \$

2 DÉCEMBRE 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de chaux hydratée, selon l'option 1, au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Graymont inc., au coût unitaire de **DEUX CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (243.76 \$)** la tonne métrique, taxes en sus.

ADOPTÉ

2002-12-544

**MANDAT POUR RÉALISER LE PLAN DIRECTEUR DES SERVICES
MUNICIPAUX D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE la planification stratégique de la Ville inclut la réalisation d'un bilan des capacités du réseau d'aqueduc de la Ville ;

ATTENDU QU'en raison du développement de la Ville, nous devons nous assurer que notre réseau soit développé de façon optimale et qu'il en va du développement résidentiel, commercial et touristique de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'un plan directeur des services municipaux d'aqueduc sanitaire, le tout selon leur offre de services F028323-990 pour un montant total de 21 600\$ plus les taxes applicables.

QUE ce mandat soit supervisé par le directeur de la gestion du territoire.

QUE les livrables cartographiques soient intégrables aux logiciels utilisés par la gestion du territoire et que le rapport final soit remis en format papier et en format pdf.

QUE les coûts du plan directeur des services municipaux d'aqueduc soient prélevés à même la réserve financière pour la somme de **VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (23 981,44 \$)**, taxes applicables incluses.

ADOPTÉ

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-542

**MANDAT POUR LA RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DES
SERVICES MUNICIPAUX D'ÉGOUTS SANITAIRES**

ATTENDU QUE la planification stratégique de la Ville inclut la réalisation d'un bilan des capacités du réseau d'égout de la Ville ;

ATTENDU QU'en raison du développement de la Ville, nous devons nous assurer que notre réseau soit développé de façon optimale et qu'il en va du développement résidentiel, commercial et touristique de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater les Consultants S.M. inc pour la réalisation d'un plan directeur des services municipaux d'égout sanitaire, le tout selon leur offre de services F028324-990 pour un montant total de 21 500\$ plus les taxes applicables.

QUE ce mandat soit supervisé par le directeur de la gestion du territoire.

QUE les livrables cartographiques soient intégrables aux logiciels utilisés par la gestion du territoire et que le rapport final soit remis en format papier et en format pdf.

QUE les coûts du plan directeur des services d'égout sanitaire soient prélevés à même la réserve financière pour la somme de **VINGT TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (23 870,42 \$)**, taxes applicables incluses.

ADOPTÉ

N. M.

OPTION D'ACHAT D'UN TERRAIN, RUE DU PACIFIQUE

Le sujet numéro 7.31 est reporté à une séance subséquente.

2002-12-543

OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE DE COMMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 DÉCEMBRE 2002

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** à Opération nez rouge, somme représentant la participation de la Ville de Bromont aux opérations de l'organisme.

ADOPTÉ

N. M.

VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR CLAUDE LAHOUD ET À MADAME LYNE GUERTIN D'UNE PARTIE DU LOT 332-19 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

Le sujet numéro 7.33 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME MONIQUE TROTTIER D'UNE PARTIE DU LOT 332-20 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

Le sujet numéro 7.33 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME MICHÈLE SÉVIGNY D'UNE PARTIE DU LOT 333-30 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

Le sujet numéro 7.33 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR DANIEL BRIEN DES LOTS 331-54 ET 332-16 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

Le sujet numéro 7.33 est reporté à une séance subséquente.

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-544

**STAGE DE MONSIEUR ADAM BOILEAU AU SERVICE DE LA
TRÉSORERIE**

ATTENDU la demande de stage de Monsieur Adam Boileau dans le cadre du programme de DEP en administration, commerce et informatique, option comptabilité du Centre de formation professionnelle de Cowansville pour la période du 3 au 21 février 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que Monsieur Adam Boileau fasse un stage non rémunéré au service de la trésorerie pour la période du 3 au 21 février 2003.

ADOPTÉ

2002-12-545

**PERMANENCE DE KARINE MANDRÉA PELLETIER AU SERVICE
DES LOISIRS**

ATTENDU QUE le poste de secrétaire au SLCVC a été comblé le 22 avril 2002 par Madame Karine Mandréa-Pelletier ;

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur prévoit une période d'essai de 6 mois ;

ATTENDU QUE la période d'essai s'est terminée le 22 octobre 2002 et que Monsieur Ronald Caron, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, a déposé un rapport d'évaluation très satisfaisant.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la permanence de Madame Karine Mandréa-Pelletier à partir du 22 octobre 2002.

ADOPTÉ

2 DÉCEMBRE 2002

2002-12-546

**EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, DE
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU le départ de Monsieur Normand Savaria ;

ATTENDU les besoins à l'aréna pour assurer une présence durant les heures d'ouverture et pour refaire la glace ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Pierre Jutras, au poste d'homme d'entretien, en tant que surnuméraire, pour les heures réellement travaillées, au taux de la classe 6, an 1, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA HAUTE-YAMASKA TENUES LE 31 OCTOBRE ET LE 15
NOVEMBRE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès verbaux.

N. M.

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 229-2002 DE LA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE
CONCERNANT UNE DEMANDE D'ÉTUDE DE REGROUPEMENT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

2 DÉCEMBRE 2002

N. M.

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD
RELATIVE À UNE DEMANDE D'ÉTUDE DE REGROUPEMENT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARCEL BLANCHET,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS ET PRÉSIDENT DE LA
COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
RELATIVEMENT AU VOTE PAR LA POSTE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Blanchet.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR RENÉ ROCHON, FUTUR
RÉSIDENT DE BROMONT, RELATIVE AU SITE INTERNET DE LA
VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit courriel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Raymond Roy fait des commentaires sur le déneigement et demande si la Ville a le projet de construire une piscine.

- Monsieur Roger Bourque fait des commentaires sur la rue de Lévis.

2 DÉCEMBRE 2002

- Monsieur Pierre Brassard demande si la Ville a l'intention de prendre en charge la collecte sélective pour les commerces.
- Monsieur Lucien Lortie s'informe sur la réalisation des travaux sur la rue Shefford et émet des commentaires sur le déblaiement des trottoirs.
- Monsieur Roger Bourque critique la grosseur des bacs de récupération.
- Monsieur Jacques Lapensée demande pourquoi le personnel électoral qui dépouillait les urnes du « vote par la poste » n'ont pas pu commencer le dépouillement avant 19 heures, la journée du scrutin.

2002-12-547

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER